



**Conférence de presse du 14 février 1996:  
L'Union des villes suisses s'oppose à la suppression des  
contributions fédérales à la construction de places de parc  
près des gares**

Dr Yvette Jaggi, syndique de Lausanne  
et vice-présidente de l'Union des villes suisses

Dans le cadre des mesures d'assainissement des finances fédérales, la Confédération veut renoncer aux contributions versées jusqu'ici pour la construction de places de parc près des gares. Or, un système de transport efficace doit pouvoir compter sur des installations Park & Ride à proximité des stations des transports collectifs. Aussi, l'Union des villes suisses s'oppose-t-elle à la modification de l'article constitutionnel 36ter, al. 1, lit. c proposée par le Conseil fédéral.

D'entente avec les deux autres organisations faitières représentées à la conférence de presse, l'Union des villes suisses s'est à l'époque engagée en vue de créer la possibilité d'utiliser une partie du produit des droits sur les carburants pour contribuer au financement des installations Park & Ride, et cela en vue de favoriser le transfert modal, d'un moyen de transport privé vers les transports collectifs. Cette mesure devrait permettre aux automobilistes, dans les zones urbaines tout au moins, de rejoindre les transports collectifs aussi près que possible de leur domicile ou sinon à la périphérie de la ville, ou encore, dans des cas exceptionnels, à la gare même. C'est ainsi que l'on peut contribuer de manière décisive à la réalisation des objectifs de protection contre le bruit et la sauvegarde de l'air, en particulier dans les agglomérations urbaines.

Malheureusement, et malgré les efforts des associations d'usagers, le Conseil fédéral n'a jamais étendu la réglementation précitée aux entreprises de transport des villes et des communes. Plus grave, il veut maintenant renoncer à la solution minimale qui a permis un cofinancement des installations Park & Ride à proximité des gares du trafic général, à l'aide des droits de douane sur les carburants.

Pour l'Union des villes suisses, ce projet du Conseil fédéral est incompréhensible. Environ 2/3 de la population de notre pays réside dans une agglomération urbaine. Du coup, le trafic d'agglomération revêt une importance décisive tant pour notre économie que pour le raccordement aux grands axes de communication. Or, le système de financement de ce trafic ne tient pas compte de son importance. Ce sont les villes et les communes qui supportent l'essentiel des charges engendrées par les transports.

La situation du trafic routier est encore plus grave; car le produit des droits sur les carburants consommés par le trafic d'agglomération et régional revient aussi à la Confédération. Et dans la répartition subséquente de ces recettes aux



cantons, les villes et les communes sont le plus souvent oubliées. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les calculs de l'Office fédéral de la statistique aient révélé que les villes et les communes investissent chaque année environ 1 milliard de francs pour l'entretien des routes.

Voici quelques chiffres concernant les grandes villes:

### **Dépense nettes selon le compte routier 1992**

(source: statistiques des villes suisses 1995)

<b>Ville</b>	<b>Dépenses nettes en millions de francs</b>
Bâle-ville (canton)	96
Berne	73
Genève	66
Lausanne	54
Zurich	184

Les chiffres le démontrent à l'évidence: aujourd'hui, les villes et les communes financent à l'aide de leurs ressources fiscales une importante partie de la construction et de l'entretien du réseau routier. Avec le projet des Chambres fédérales (voté avec de nombreuses oppositions au Conseil national), c'est une dépense certes modeste mais supplémentaire qui est mise à la charge des villes et des communes. En dernière analyse, le projet soumis en votation populaire le 10 mars 1996 ressemble dangereusement à une première étape vers le retrait de toute contribution de la Confédération au financement du trafic d'agglomération – déjà si chichement soutenu.

Pour toute information, contacter:

Madame Dr Yvette Jaggi  
Syndique de Lausanne  
et vice-présidente de l'Union des villes suisses  
Hôtel de Ville  
Case postale 3280  
1002 Lausanne  
Tél. 021/315.22.00

Monsieur Dr Urs Geissmann  
Directeur de l'Union des villes suisses  
Florastrasse 13  
3000 Berne 6  
Tél. 031/351.64.44